

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 06/10/17  
Affichage le : 27/10/17  
Transmission préfecture le : 27/10/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20171020-lmc199288-DE-1-1  
Du : 27/10/17  
Délibération exécutoire le : 27/10/17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 20 octobre 2017

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2018 DES  
COLLÈGES PUBLICS ET LYCÉES INTERNATIONAUX**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général relative au partenariat en faveur des collèges et établissements internationaux avec l'association Jean Monnet de Bazoches sur Guyonne en date du 23 juin 2006 ;

Vu les délibérations du Conseil Général en date du 27 avril et 21 septembre 2007 relatives à la dotation de fonctionnement au bénéfice des classes de troisième à option découverte professionnelle des collèges publics et à l'aide à l'intégration en collège des élèves porteurs d'un handicap ;

Vu la délibération du Conseil Général du 20 décembre 2013 relative au schéma départemental de la restauration en collèges. Orientations 2014-2017 ;

Vu les avenants n° 1 du 6 décembre 2013 aux conventions du 21 juin 2007 relatives à la gestion des cités scolaires régionales et internationales du Département des Yvelines;

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 relative aux modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement 2017 et instituant un dispositif de soutien aux activités éducatives,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les orientations du rapport présenté.

### **Dotation globale de Fonctionnement.**

#### 1/Modalités de calcul.

Décide de retenir les modalités de calcul détaillées en annexe 1 pour le calcul des dotations globales de fonctionnement 2018 des collèges publics et lycées internationaux.

2/ Arrête à la somme globale de 7 283 720 € le montant des dotations globales de fonctionnement 2018 des collèges publics et établissements internationaux, suivant la répartition portée en annexe 2.

Arrête à hauteur de 7 283 720 € les inscriptions de crédits à ouvrir à l'occasion du vote du Budget Primitif Départemental 2018 : Chapitre par nature 65 article 65511.

3/ Fixe ainsi qu'il suit les modalités de règlement du montant prévisionnel de la participation du Département aux dépenses de fonctionnement de chaque établissement, tel que fixé en annexe 2 :

- versement d'un premier acompte équivalant à 40 % de la dotation fin janvier 2018 ;
- versement d'un deuxième acompte de 30 % fin mars 2018 ;
- versement du solde fin septembre 2018.

#### Service de demi-pension.

Décide d'appliquer une hausse de 1 % sur tous les tarifs unitaires de demi-pension actuellement en cours dans les établissements, au profit des élèves et des commensaux.

Reconduit le taux de cotisation au fonds commun de l'hébergement à hauteur de 1,5 % et le taux de cotisation au fonds de rémunération des personnels ouvriers et de service participant au service de demi-pension comme suit : 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire de service autre qu'un établissement d'enseignement, 22,5 % lorsque la fabrication des repas est assurée par le service annexe d'hébergement d'un établissement d'enseignement.

Laisse le soin aux établissements de statuer sur le taux de participation du service de restauration aux charges du service général dans une fourchette de 10 à 25 % des recettes globales brutes.

#### Contrôle budgétaire.

Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil Départemental pour signer tout document relatif au contrôle budgétaire des EPLE : BP et DBM (décision budgétaire modificative).

### **Dotations complémentaires et Fonds départemental de solidarité.**

Reconduit la délégation donnée à la Commission Permanente pour affecter, en cours d'exercice, les crédits inscrits au budget 2018 chapitre par nature 65 articles 65511 et 6568.

**Dotations dédiées aux activités éducatives.**

Décide la reconduction du dispositif « Soutien aux initiatives éducatives locales ».

Le règlement de ces interventions, applicable à compter de l'année scolaire 2017-2018, est présenté en annexe 3, les crédits sont inscrits au budget chapitre par nature 65 articles 65511 et 6568.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 octobre 2017

### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2018 DES COLLÈGES PUBLICS ET LYCÉES INTERNATIONAUX

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Philippe Brillault, Jean-Michel Fourgous.

Procuration (1) : Alexandra Rosetti à Pierre Bédier.